



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afrique

Question écrite n° 7762

Texte de la question

M Gilles de Robien interroge M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation en Afrique australe. Le protocole d'accord a été signé à Brazzaville le 13 décembre dernier. Il lui demande de quelle manière la France contribuera à la Ganupt (Groupe de transition des Nations Unies pour la période de transition) en Namibie.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat souhaite faire savoir à l'honorable parlementaire que le protocole signé le 13 décembre à Brazzaville a été suivi par la conclusion de deux accords, le 22 décembre à New York dont l'un prévoit l'indépendance de la Namibie et l'autre le retrait, en vingt-sept mois, des troupes cubaines d'Angola. Le Gouvernement français s'est réjoui de ces développements qui permettent l'application de la résolution 435, à la rédaction de laquelle la France avait pris une part active. L'appartenance de la France au Conseil de sécurité à titre permanent nous impose une contribution financière importante à la mise en place de la Ganupt. Nous sommes déterminés à honorer cet engagement et pourrions envisager une contribution supplémentaire à titre volontaire dans des secteurs qui correspondent à notre champ de compétence.

Données clés

Auteur : [M. de Robien Gilles](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7762

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 90